

CENTRE DE GESTION
DE MAINE ET LOIRE



OBJET : Contrat d'Assurance Groupe

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,

Le contrat d'Assurance Groupe souscrit par le Centre de Gestion avec la compagnie SA ACTE-VIE et EUCARE Insurance, via les sociétés COLLECTTEAM et YVELIN pour la couverture du Risque Statutaire arrive à échéance le 31 décembre prochain, suite à la résiliation des contrats d'assurances par les assureurs SA ACTE VIE – EUCARE.

Le Centre de Gestion a engagé une nouvelle consultation, qui m'a conduit à retenir l'offre présentée par les compagnies SA ACTE-VIE et EUCARE Insurance, via la société YVELIN, pour les 3 ans à venir.

Veillez trouver sur le site internet du Centre de Gestion, rubrique « [Accueil > Gestion RH > Contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires](#) » :

Le présent courrier de présentation

Un document présentant l'étendue de la couverture et les conditions tarifaires,

Un projet de délibération à soumettre à votre assemblée délibérante et un projet de convention.

lien : <https://cdg49.fr/gestion-rh/contrat-dassurance-groupe-pour-les-risques-statutaires/>

Si vous confirmez votre demande de souscription, je vous remercie de bien vouloir me retourner la convention signée accompagnée d'une copie de la délibération **pour une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adhésion entraîne, pour la collectivité, l'accord de celle-ci à l'égard de l'ensemble des dispositions contractuelles, aussi, la convention n'est pas sujette à modification.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Présidente du CDG
de Maine-et-Loire